Département des PYRÉNÉES - ATLANTIQUES

Commune de SAUVETERRE DE BEARN

P.L.U.

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

NOTA :

- Les Coordonnées sont dépendantes du Système de Projection CC43.
- Le Nivellement est rattaché au Réseau N.G.F. (Equidistance des courbes de niveau : 5m)

scp ribeton-brenac-gross géomètres-experts associés

Société Civile Professionnelle de Géomètres-Experts
1 Place Jean Rameau - 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX / Tel: 05.59.56.59.46.-Fax: 05.59.56.59.47. / saintmartin@rbg-geometres.fr - www.geometres-expert.com

ÉCHELLE : 1/5000

Dossier n° : D2084982

Dessin : 290610_PLU_modif11.dwg

Dressé par la S.C.P. le : 29 juin 2010.

Juin 2010.

LÉGENDE:

- Zone 1AU : Zone à urbaniser
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle
- Zone UA : Zone urbaine dense, bati continu du village
- Zone UB : Zone urbaine de densité moyenne, bati en continu ou en discontinu
- Zone UC : Zone urbaine à faible densité composée de collectifs, bati en discontinu
- Zone UD : Zone urbaine à trés faible densité formée de bati en discontinu
- Zone UE : Zone urbaine destinée aux equipements publics
- Zone UY : Zone urbaine destinée aux activités artisanales et industrielles.
- Zone Nh : Changement de destination de certains bâtiments en zone agricole (article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace libre protégé à conserver ou à créer (relevé effectué en janvier 2003)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Schéma d'intention de voirie
- Bâti non figuré sur le cadastre, positionné à titre indicatif
- Courbes de niveau

EMPLACEMENTS RESERVES :

- Emplacements réservés au bénéfice de la Commune:

  1 - Elargissement à 6m du chemin d'Oreyte

- Emplacements réservés au bénéfice du Département:
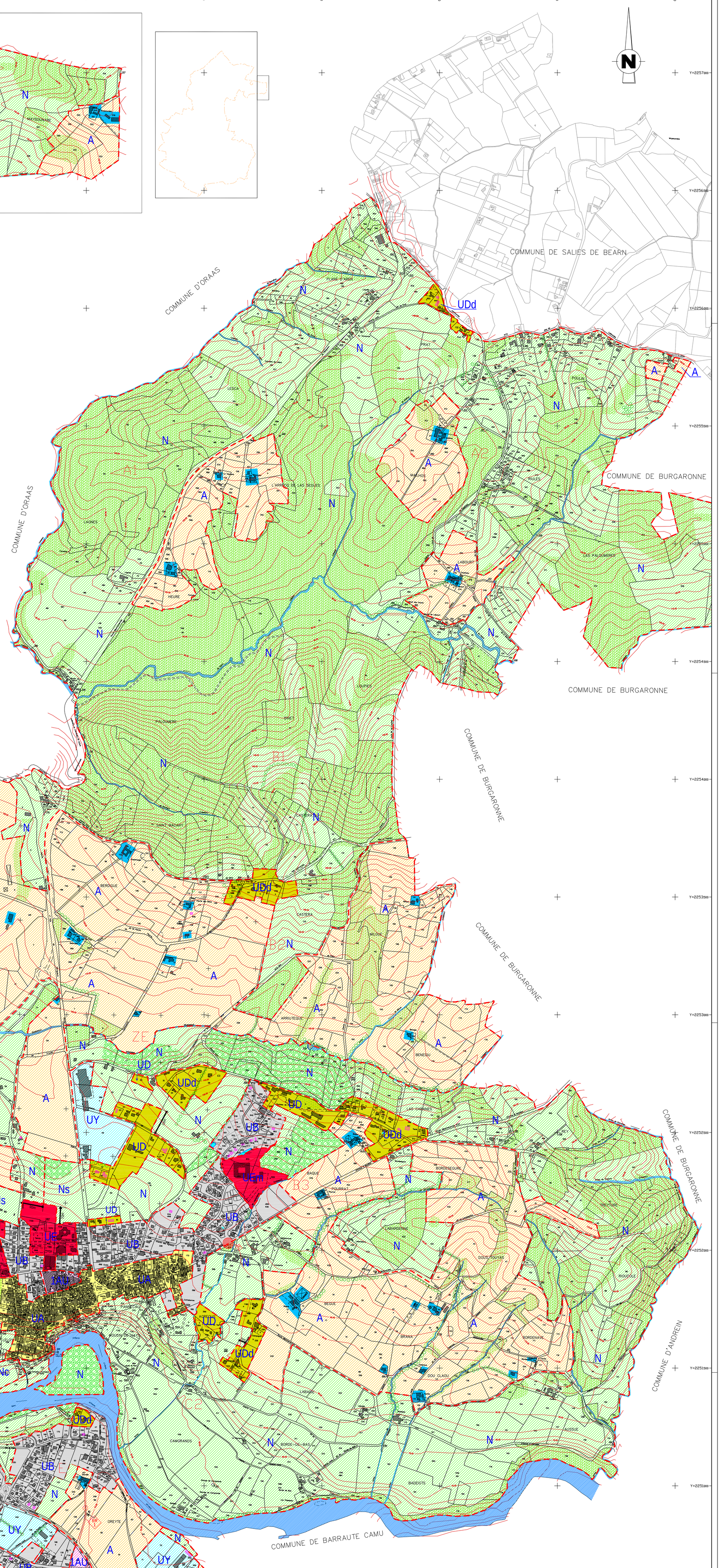
  2 - Aménagement du carrefour de RD n°23, du lotissement et de la nouvelle maison de retraite